

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DF 10-1 Approbation du compte administratif général d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2011.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son art. 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment 2^e partie, Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chap II « adoption du budget », art L2312-2 et L2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2011 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 13 et 14 décembre 2010, 28 et 29 mars, 10 et 11 juillet et 17 et 18 octobre 2011 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses de la Ville de Paris pour 2011 ;

Vu la délibération DPE 12 / DF 72 des 17 et 18 octobre 2011 relative à la dissolution du Centre de recherches, d'expertise et de contrôle des eaux de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Conformément à la délibération DPE 12 / DF 72 des 17 et 18 octobre 2011, le résultat d'investissement excédentaire de 3.720.600,93 euros du CRECEP est repris en excédent dans le résultat d'investissement du budget général de la Ville de Paris.

Article 2 : Le compte administratif général des recettes et des dépenses d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2011 est arrêté ainsi qu'il suit :

Titres émis :

Recettes prévues -----	3.751.022.418,20 €
Titres émis -----	2.827.253.825,86 €

Dépenses mandatées :

Crédits ouverts -----	3.751.022.418,20 €
Mandats émis -----	2.842.611.674,96 €

Balance :

Recettes -----	2.827.253.825,86 €
Dépenses -----	2 842.611.674,96 €

Résultat de l'exercice 2011 (déficit) -----	15.357.849,10 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2010 (déficit) -----	449.437.133,90 €
Intégration du résultat d'investissement cumulé du CRECEP (excédent) -----	3.720.600,93 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2011 (déficit) -----	461.074.382,07 €
------------------------------------------------------------	-------------------------